



HAL
open science

Le Fonds Forestier National vu de l'Etranger

Pierre Fourchy

► **To cite this version:**

Pierre Fourchy. Le Fonds Forestier National vu de l'Etranger. Revue forestière française, 1952, 10, pp.690-690. <10.4267/2042/27909>. <hal-03380160>

HAL Id: hal-03380160

<https://hal.science/hal-03380160v1>

Submitted on 15 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Le Fonds Forestier National vu de l'Étranger

Le *Holz-Zentralblatt*, périodique du Commerce du Bois qui paraît à Stuttgart, vient de publier, dans ses numéros 66 et 67 (31 mai et 5 juin 1952) et sous la signature de R. MERKLE, une étude intitulée : *Hilfe für Forstwirtschaft - Das Aufforstungswerk Frankreichs als Beispiel für die deutsche Forstwirtschaft* (Aide à l'économie forestière - L'œuvre de mise en valeur forestière de la France, exemple pour l'économie forestière allemande).

L'auteur, qui est « Forstassessor » à l'Institut de Politique forestière de Fribourg-en-Brigau, insiste tout d'abord sur la nécessité, pour la République fédérale, d'établir un plan d'ensemble, en vue d'obtenir à l'avenir, dans toute l'économie forestière allemande, une hausse permanente de la production et des rendements, une amélioration effective des exploitations et des entreprises. Un tel programme cadre d'ailleurs, dit-il, avec les recommandations de la « Commission européenne pour l'économie et la production forestière » de la F.A.O., réunie à Rome du 1^{er} au 6 octobre 1951.

Examinant les possibilités de financement d'un tel plan, l'auteur écarte successivement le recours au Fonds d'investissement économique créé par le Parlement fédéral en décembre 1951 et l'aide du « Conseil de Productivité » chargé de mettre en œuvre, avec l'aide financière américaine, un programme d'intensification de la production dans le cadre du « Plan Marshall » et de la « Sécurité Mutuelle ». Il estime en effet, et avec raison, que les buts recherchés par de tels organismes sont quelque peu différents de ceux que peut souhaiter atteindre une saine économie forestière. D'un côté, on vise un rendement immédiat, une efficacité rapide; de l'autre, compte tenu des conditions naturelles qui régissent avant tout une production forestière normale, on doit souvent renoncer à des résultats spectaculaires, agir tout de suite vigoureusement, mais pour n'obtenir souvent des résultats qu'à de très longues échéances. Ceci nécessite une grande indépendance des organismes chargés de diriger la politique forestière, faute de quoi « subsiste toujours le danger que des points de vue étrangers à la forêt et même tout à fait contraires à elle n'obtiennent la primauté et que des concessions ne soient faites au détriment de l'économie forestière... ». Et l'auteur ajoute que des programmes économiques qui insistent par trop sur les points de vue rendement ou efficacité immédiate « font penser involontairement au « Plan quadriennal » (édicte pour la période antérieure à 1939) avec ses taxations accrues, ses productions prioritaires et autres mesures dommageables à la forêt... »

Ayant ainsi démontré la nécessité d'un financement autonome et indépendant pour la « mise en valeur forestière », l'A. examine longuement ce qui a été fait en France à ce sujet, ce qui l'amène à étudier le fonctionnement du Fonds Forestier National, travail dont il s'acquitte d'une manière très complète au moyen de renseignements puisés à de bonnes sources. Ses appréciations sur le principe même du système et sur ses réalisations sont empreintes de sympathie.

Dans la dernière partie de son étude, il examine enfin si l'économie forestière allemande a, elle aussi, besoin d'une aide. Il conclut par l'affirmative et, après avoir étudié divers modes possibles de financement (investissements en capitaux par les propriétaires ou par le commerce des bois, ouverture de crédits sur le budget fédéral...) et avoir reconnu la précarité, voire l'impossibilité d'emploi pratique de tels moyens, il en vient à conseiller la création d'un fonds autonome analogue à notre Fonds Forestier National et alimenté par des modes identiques.

Pierre FOURCHY.